



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n° 2026.59

OBJET : Tarification Local Jeunes 2026/2027**MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Leopold PASTOR

pouvoir donné à

Thierry PASQUIER

Paulette BERNABEU

pouvoir donné à

Bérengère DETOEUF

SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Stéphane CAGNY**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

CONSIDERANT comme le rapporte M. Ghislain HECK, Adjoint en charge de la Petite Enfance, de l'Éducation, de la Jeunesse et des Familles, qu'il est proposé chaque année de fixer la tarification des activités proposées par le Local Jeunes,

CONSIDERANT que cette tarification est établie par type d'activités, et est différenciée en fonction de six tranches de quotients familiaux, (depuis 2022) ;

CONSIDERANT que la commune prend en charge le coût de l'encadrement des activités et que le tarif payé par les familles couvre le coût des prestataires et une partie du transport ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une meilleure prise en compte des revenus des familles et d'un meilleur ajustement de l'effort entre usagers ; que cette tarification se veut progressive en étant établie sur six tranches de quotients familiaux en cohérence avec ceux mis en place au restaurant scolaire et pour les activités périscolaires ;

CONSIDÉRANT que les tarifs ont été augmentés en partie l'année précédente, qu'il est proposé de maintenir les mêmes tarifs sans augmentation pour la période 2026/2027 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la tarification des activités du Local Jeunes pour l'année scolaire 2026/2027 comme suit :

	Tarif Local Jeunes 2026-2027						Extérieurs
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	
	QF >2400	1801<QF<2400	1201<QF<1800	801<QF<1200	401<QF<800	QF <400	
Adhésion	8 €						16 €
Autres activités (Parc Laroix Laval, soirée repas...)	10 €						16 €
Activité inférieure à 10€ (Piscine, patinoire, cinéma, escalade...)	13 €	11 €	10 €	8 €	7 €	5€	17€
Activité inférieure à 17€ (Bowling, trampoline, Ninja Warrior...)	21 €	20 €	18 €	15 €	12 €	9 €	25 €
Activité inférieure à 28€ (Équitation, laser game, Escape game, Sensas, Accrobranche, Koézio, Kayak ...)	36 €	33 €	24€	19€	14 €	13 €	42 €
Activité Supérieur ou égale à 28€ (parc d'attraction, moto, Karting, Dreamaway, Viaferrata, Paintball...)	43 €	40 €	31 €	27€	22 €	19€	52 €

- **INDIQUE** que la tarification sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2026.
- **PRECISE** que les écritures correspondantes seront inscrites au budget

Résultat du vote : UNANIMITÉ - 1 ABSTENTION (Anne CALENDRAS)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 05/06/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 04 juin 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT



Le secrétaire de séance,

Stéphane CAGNY